

**CONSEIL MUNICIPAL du 30 avril 2014 à 18 h 30**  
**Procès-verbal**

**Présents :**

MM Julien MERLE, Stéphane VIAL, Mme Lydie CATALON, M. Alban DUMAS, Mme Bérandère DUPLAN, M. Jean-Pierre TRUCHOT, Mmes Annie BOURCHET, Josette PACINI, MM Marc GABRIEL, Jean-Pierre CAUVIN - OWEZARZAK, Mmes Isabelle SUREL, Patricia CHAUSSINAND – BISCARRAT, MM Raphaël BERNARDEAU, Hervé HARDY, Patrice MARZIANI, Mme Marie DUFFRENE, M. Julien MOINET.

**Représentés :**

Mme Catherine BOURACHOT par M. Alban DUMAS  
M. Jean-Marc SABATIER par M. Stéphane VIAL

M. Raphaël BERNARDEAU est nommé secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2014 :** adopté à l'**unanimité** des membres présents et représentés. **POUR : 19.**

**1. Budget Principal – Adoption du Compte Administratif 2013.**

**Rapporteur : Mme Lydie CATALON.**

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, avant de quitter la séance, d'élire Mme Lydie CATALON afin d'assurer la présidence de l'Assemblée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-31, L.1612-12 et suivants ;

Vu les délibérations approuvant le budget primitif pour 2013 et les décisions modificatives relatives à ce même exercice ;

Considérant la nécessité d'arrêter les comptes du budget principal de la commune pour l'exercice 2013.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2013 arrêté comme suit :

	<b>fonctionnement</b>	<b>investissement</b>
Recettes de l'exercice (A)	2 584 754.37 €	419 875.65 €
Dépenses de l'exercice (B)	2 489 443.74 €	565 748.50 €
Soldes de l'exercice (C)=(A)-(B)	95 310.63 €	- 145 872.85 €
Soldes 2012 reportés (D)	387 442.57 €	277 781.46 €
Soldes cumulés (E)=(C)+(D)	482 753.20 €	131 908.61 €
Reports d'investissement recettes		183 655.00 €
Reports d'investissement dépenses		252 900.00 €

- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,  
après en avoir délibéré et à la **majorité** des suffrages exprimés,

### **DECIDE :**

- d'**ADOPTER** le compte administratif de l'exercice 2013 tel que précisé dans le tableau ci-dessus ;
- de **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- d'**ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Vote :** délibération adoptée à la **majorité** des membres présents et représentés. **POUR 17 :** M. Stéphane VIAL, Mme Lydie CATALON, M. Alban DUMAS, Mme Bérangère DUPLAN, M. Jean-Pierre TRUCHOT, Mmes Annie BOURCHET, Josette PACINI, MM Marc GABRIEL, Mme Catherine BOURACHOT (représentée), MM Jean-Marc SABATIER (représenté), Jean-Pierre CAUVIN - OWEZARZAK, Mmes Isabelle SUREL, Patricia CHAUSSINAND – BISCARRAT, MM Raphaël BERNARDEAU, Hervé HARDY, Patrice MARZIANI, M. Julien MOINET.

**Abstention :** Mme Marie DUFFRENE.

## **2. Budget annexe du Naturoptère – Adoption du Compte Administratif 2013 :**

**Rapporteur :** M. Lydie CATALON.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, avant de quitter la séance, d'élire Mme Lydie CATALON afin d'assurer la présidence de l'Assemblée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-31, L.1612-12 et suivants ;

Vu les délibérations approuvant le Budget Primitif pour 2013, et les décisions modificatives relatives à ce même exercice ;

Considérant la nécessité d'arrêter les comptes du Budget du Naturoptère pour l'exercice 2013.

### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2013 arrêté comme suit :

	<b>fonctionnement</b>	<b>investissement</b>
Recettes de l'exercice (A)	392 921.55 €	5 872.00 €
Dépenses de l'exercice (B)	393 474.56 €	38 009.86 €
Soldes de l'exercice (C)=(A)-(B)	-553.01 €	-32 137.86 €
Soldes 2012 reportés (D)	-279 952.63 €	-31 400.70 €
Soldes cumulés (E)=(C)+(D)	-280 505.64 €	-63 538.56 €
Reports d'investissement recettes	-	80 000 €
Reports d'investissement dépenses	-	17 000 €

- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,  
après en avoir délibéré et à la **majorité** des suffrages exprimés,

**DECIDE :**

- d'**ADOPTER** le compte administratif de l'exercice 2013 tel que précisé dans le tableau ci-dessus ;
- de **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- d'**ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Vote :** délibération adoptée à la **majorité** des membres présents et représentés. **POUR 17 :** M. Stéphane VIAL, Mme Lydie CATALON, M. Alban DUMAS, Mme Bérandère DUPLAN, M. Jean-Pierre TRUCHOT, Mmes Annie BOURCHET, Josette PACINI, MM Marc GABRIEL, Mme Catherine BOURACHOT (représentée), MM Jean-Marc SABATIER (représenté), Jean-Pierre CAUVIN - OWEZARZAK, Mmes Isabelle SUREL, Patricia CHAUSSINAND – BISCARRAT, MM Raphaël BERNARDEAU, Hervé HARDY, Patrice MARZIANI, M. Julien MOINET.

**Abstention :** Mme Marie DUFFRENE.

**3. Budget Principal – Compte de Gestion 2013 :**

**Rapporteur :** Mme Lydie CATALON.

Vu les articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après s'être fait présenter le Budget Principal 2013 de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, ainsi que le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal ;

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2013.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'arrêter le Compte de Gestion 2013 relatif au Budget Principal de la commune, dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire, sans observations ni réserves.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,  
après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des suffrages exprimés,

**DECIDE :**

- d'**ARRETER** le Compte de Gestion 2013 relatif au Budget Principal de la commune, dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire, sans observations ni réserves.

**Vote :** délibération adoptée à l'**unanimité** des membres présents et représentés : **POUR 19.**

**4. Budget annexe du Naturoptère – Compte de Gestion 2013 :**

**Rapporteur :** Mme Lydie CATALON.

Vu les articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après s'être fait présenter le budget annexe 2013 du Naturoptère et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, ainsi que le Compte de Gestion dressé par le Trésorier Municipal ;

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2013.

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- d'arrêter le Compte de Gestion 2013 relatif au budget annexe du Naturoptère, dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire, sans observations ni réserves.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,  
après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des suffrages exprimés,

**DECIDE :**

- d'**ARRETER** le Compte de Gestion 2013 relatif au Budget Annexe du Naturoptère, dressé par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire, sans observations ni réserves.

**Vote :** délibération adoptée à l'**unanimité** des membres présents et représentés : **POUR 19.**

**5. Budget Principal – Affectation de résultat 2013 :**

**Rapporteur :** Mme Lydie CATALON.

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction M14 ;

Conformément au Compte Administratif les résultats se présentent ainsi :

	résultats cumulés 2013	reports dépenses	reports recettes	capacité de financement
investissement	131 908.61 €	252 900.00 €	183 655.00 €	62 663.61 €
fonctionnement	482 753.20 €	-	-	482 753.20 €

Compte tenu de la baisse de la capacité de financement de la section d'investissement, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et considérant l'évolution de la section de fonctionnement, il est décidé d'affecter le résultat 2013 de la façon suivante :

**section d'investissement :**

compte R001 : 131 908.61 €

compte 1068 : 100 000.00 €

**section de fonctionnement :**

compte R002 : 382 753.20 €

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- de procéder à l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,  
après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des suffrages exprimés,

**DECIDE :**

➤ de **PROCEDER** à l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

**Vote** : délibération adoptée à l'**unanimité** des membres présents et représentés : **POUR 19.**

**6. Budget Annexe du Naturoptère – Affectation de résultat 2013 :**

**Rapporteur** : Mme Lydie CATALON.

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction M14 ;

Conformément au Compte Administratif les résultats se présentent ainsi :

	résultats cumulés 2013	reports dépenses	reports recettes	capacité de financement
investissement	-63 538.56 €	17 000.00 €	80 000.00 €	-538.56 €
fonctionnement	-280 505.64 €			-280 505.64 €

Le besoin de financement de la section d'investissement ne peut pas être couvert par le résultat de fonctionnement, donc il n'y a pas d'affectation au compte 1068.

**section d'investissement :**

compte D001 : 63 538.56 €

compte 1068 : 0.00 €

**section de fonctionnement :**

compte D002 : 280 505.64 €

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

➤ de procéder à l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des suffrages exprimés,

**DECIDE :**

➤ de **PROCEDER** à l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.

**Vote** : délibération adoptée à l'**unanimité** des membres présents et représentés : **POUR 19.**

**7. Vote des taux 2014 :**

**Rapporteur** : Mme Lydie CATALON.

Vu la Loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1639-A du Code Général des Impôts ;

Vu l'état fiscal 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2014 ;

Vu le projet de budget primitif communal pour l'exercice 2014.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- de fixer des taux d'imposition pour l'année 2014 identiques à ceux de l'année 2013, à savoir :
  - ✓ taxe d'habitation : 11,88 % ;
  - ✓ taxe sur les propriétés foncières bâties : 22,74 % ;
  - ✓ taxe sur les propriétés foncières non bâties : 59,50 %.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,  
après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des suffrages exprimés,

**DECIDE :**

- de **FIXER** des taux d'imposition pour l'année 2014 identiques à ceux de l'année 2013, à savoir :
  - ✓ taxe d'habitation : 11,88 % ;
  - ✓ taxe sur les propriétés foncières bâties : 22,74 % ;
  - ✓ taxe sur les propriétés foncières non bâties : 59,50 %.

**Vote :** délibération adoptée à l'**unanimité** des membres présents et représentés : **POUR 19.**

**3. Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe du Naturoptère :**

**Rapporteur :** Mme Lydie CATALON.

Vu le Compte Administratif (CA) 2013 du budget annexe du Naturoptère ;

Vu le CA 2013 du Budget Principal ;

Vu le déficit de fonctionnement cumulé de 280 505.64 euros constaté au CA 2013 du Budget Annexe ;

Vu l'excédent de fonctionnement cumulé de 482 753.20 euros constaté au CA 2013 du Budget Principal ;

Considérant l'obligation d'équilibre budgétaire qui est faite par l'article L1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Il est proposé au Conseil municipal :**

- de voter une subvention d'équilibre de 280 505.64 euros pour le Budget Annexe du Naturoptère au titre du déficit 2013 ;
- d'inscrire les crédits nécessaires aux Budget Principal et Budget Annexe 2014.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,  
après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des suffrages exprimés,

**DECIDE :**

- de **VOTER** une subvention d'équilibre de 280 505.64 euros pour le Budget Annexe du Naturoptère au titre du déficit 2013 ;
- d'**INSCRIRE** les crédits nécessaires aux Budget Principal et Budget Annexe 2014.

**Vote :** délibération adoptée à l'**unanimité** des membres présents et représentés : **POUR 19.**

## 9. Budget Principal 2014 :

**Rapporteur : Mme Lydie CATALON.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature M14 ;

Considérant que le Budget Municipal se vote par chapitre.

- Le rapporteur propose de porter au vote du Conseil Municipal les crédits suivants, fidèles aux crédits inscrits dans la maquette budgétaire :

Chapitres fonctionnement	Dépenses	Recettes	Chapitres investissement	Dépenses	Recettes
002	0,00 €	382 754,00 €	001	0,00 €	131 909,00 €
011	623 817,00 €		021		170 000,00 €
012	1 191 983,00 €		040	32 000,00	20 978,00 €
013		69 280,00 €	10		182 964,00 €
023	170 000,00 €		13 (reports)		183 655,00 €
042	20 978,00 €	32 000,00 €	13		11 500,00 €
65	882 487,00 €		16	127 000,00 €	
66	55 000,00 €		20 (reports)	6 900,00 €	
67	1 600,00 €		20	5 686,00 €	
70		172 600,00 €	204	45 966,00 €	
73		1 611 662,00 €	21 (reports)	246 000,00 €	
74		665 999,00 €	21	237 673,00 €	
75		10 000,00 €	23		186,00 €
76		70,00 €	27		33,00 €
77		1 500,00 €			
<b>Total</b>	<b>2 945 865,00 €</b>	<b>2 945 865,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>701 225,00 €</b>	<b>701 225,00 €</b>

### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

après en avoir délibéré et à la **majorité** des suffrages exprimés,

### **DECIDE :**

- d'**APPROUVER** le budget municipal 2014 tel que présenté ci-dessus.

**Vote :** délibération adoptée à la **majorité** des membres présents et représentés : **POUR 16 :** MM Julien MERLE, Stéphane VIAL, Mme Lydie CATALON, M. Alban DUMAS, Mme Bérangère DUPLAN, M. Jean-Pierre TRUCHOT, Mmes Annie BOURCHET, Josette PACINI, M. Marc GABRIEL, Mme Catherine BOURACHOT (représentée), MM Jean-Marc SABATIER (représenté), Jean-Pierre CAUVIN-OWEAZARZAK, Mmes Patricia CHAUSSINAND – BISCARRAT, Isabelle SUREL, MM Raphaël BERNARDEAU, Hervé HARDY.

**3 abstentions :** M. Patrice MARZIANI, Mme Marie DUFFRENE, M. Julien MOINET.

**La question sur la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est reportée.**

## 10. Budget annexe 2014 du Naturoptère :

**Rapporteur : Mme Lydie CATALON.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la nomenclature M14 ;

Considérant que le budget annexe du Naturoptère se vote par chapitre.

- Le rapporteur propose de porter au vote du Conseil Municipal les crédits suivants, fidèles aux crédits inscrits dans la maquette budgétaire :

Chapitres fonctionnement	Dépenses	Recettes	Chapitres investissement	Dépenses	Recettes
002	280 506,00 €	0,00 €	001	63 539,00 €	0,00 €
011	203 400,00 €		021		101 917,00 €
012	226 389,00 €		040	8 000,00 €	
023	101 917,00 €		10		1 922,00 €
042		8 000,00 €	13 (report)		80 000,00 €
65	500,00 €		13		- 59 500,00 €
66	13 000,00 €		16	24 500,00 €	
67	500,00 €		21 (report)	17 000,00 €	
70		115 200,00 €	21	11 300,00 €	
74		671 712,00 €			
77		31 300,00 €			
<b>Total</b>	<b>826 212,00 €</b>	<b>826 212,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>124 339,00 €</b>	<b>124 339,00 €</b>

### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,  
après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des suffrages exprimés,

### **DECIDE :**

- d'**APPROUVER** le budget annexe du Naturoptère 2014 tel que présenté ci-dessus.

**Vote** : délibération adoptée à l'**unanimité** des membres présents et représentés: **POUR 19.**

### **11. Naturoptère – Demande de subvention dans le cadre du projet Trans.Form.Ed :**

#### **Rapporteur : M. Stéphane VIAL.**

Vu le compte-rendu du Comité de Pilotage du Naturoptère en date du 8 avril 2011 et la délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2012.

En 2012, un projet ALCOTRA (catégorie de fonds FEDER) a été déposé auprès des Instances Européennes. Il comprenait différents partenaires, dont le Naturoptère. Bien qu'il fût très bien classé, le projet a été rejeté parce que l'un des partenaires a fait défaut. Les reliquats de fonds ALCOTRA permettent aujourd'hui de prétendre au dépôt d'un nouveau projet. Le Naturoptère serait porteur du projet Trans.Form.Ed (Transfrontalier Formation Education) pour le Vaucluse.

Les trois autres partenaires sont :

- 1) le Parc National du Mercantour.
- 2) le Parc Naturel des Alpes Maritimes (Parco naturale delle Alpi Marittime).
- 3) la Commune de Coni, pour la maison du fleuve (Comune di Cuneo - Casa del Fiume).

Ce projet comprend 3 actions pour le Naturoptère :

- ✓ une exposition plurilingue consacrée aux insectes pollinisateurs (35 000 €), avec un module d'itinérance ;
- ✓ un équipement de visioconférence (10 000 €) pour l'espace Imago permettant d'entrer dans un système "d'éducation par les pairs" ;
- ✓ échange de lycéens entre le lycée de l'Arc (Orange) et le lycée scientifique de Coni (5 000 €).

Les fonds européens couvriront au maximum 74% (37 000 €) et au minimum 60% (30 000 €). Des contreparties publiques nationales (CPN) peuvent être demandées. Il est donc proposé de solliciter le Conseil Général de Vaucluse et le Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur aux taux minima de 6 500 € par collectivité.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- ✓ d'approuver la demande de fonds européens dans le cadre du projet "Trans.Form.Ed.", pour un montant total de 50 000 € ;
- ✓ d'approuver la demande de subvention exceptionnelle dans le cadre du projet "Trans.Form.Ed", d'un montant de 6 500 €, au titre des CPN, au Conseil Général de Vaucluse ;
- ✓ d'approuver la demande de subvention exceptionnelle dans le cadre du projet "Trans.Form.Ed", d'un montant de 6 500 €, au titre des CPN, au Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,  
après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des suffrages exprimés,

**DECIDE :**

- ✓ d'**APPROUVER** la demande de fonds européens dans le cadre du projet "Trans.Form.Ed.", pour un montant total de 50 000 € ;
- ✓ d'**APPROUVER** la demande de subvention exceptionnelle dans le cadre du projet "Trans.Form.Ed", d'un montant de 6 500 €, au titre des CPN, au Conseil Général de Vaucluse ;
- ✓ d'**APPROUVER** la demande de subvention exceptionnelle dans le cadre du projet "Trans.Form.Ed", d'un montant de 6 500 €, au titre des CPN, au Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Vote :** délibération adoptée à l'**unanimité** des membres présents et représentés: **POUR 19.**

Programmer les prochaines séances à 19 h 00.

La séance est levée à 20 h 00.

**Sérignan du Comtat, le 12 mai 2014**

**Le Maire**

**Julien MERLE**

